

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 469

20 février 2014

SOMMAIRE

African Hospitality	22469	Interdate S.A.	22496
Angerhofer Holding S.à r.l.	22468	International Hotel Licensing Company S.à r.l.	22496
Blue Hole S.A.	22511	International Promoting and Participation Company S.A., SPF	22496
Boucherie Wagener S.A.	22511	Investment SO.TE.CO. International S.A.	22496
C & C, Cars & Coaches Travel in Europe	22511	IPConcept (Luxembourg) S.A.	22496
CW Invest S.A.	22492	Kensington Square Holding S.A.- Société de Titrisation	22500
Cz2 Land S.à r.l.	22484	KPI Retail Property 22 S.à r.l.	22503
Danieli Ecologia S.A.	22491	Landmark S.A.	22500
David Roberts S.à r.l.	22492	Lansvest S.A.	22503
Defa Industrial Group S.A.	22512	Lavfin S.A.	22499
Defa International S.A.	22493	Les Kangourous S.à r.l.	22498
Dos Santos Daniel S.à r.l.	22491	Lotta Holding II S.à r.l.	22498
EABA	22492	Lotta Holding I S.à r.l.	22504
E.A. S.A.	22506	L'Ounado Property S.A.	22501
Emerald First Layer "A" S.A.	22492	L.S.F. S.A.-SPF	22500
Eren S.A.	22504	Luxautec	22498
Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l.	22492	Lux Automatismes S.à r.l.	22498
Garion Swiss S.à r.l.	22466	LuxCo UK S.à r.l.	22499
Guardian International Services and Transactions S.A.	22502	Lux Diamond House	22504
Guardian Luxguard II S.A.	22503	Luxembourg-Décolletage	22499
H B M S.A. S.P.F.	22494	Luxembourg Hospitality	22498
HCP Health Care Products S.A.	22494	Magna International Investments S.A. ...	22497
HDS Investments S.A.	22494	Mapple Europe Holdings S.à r.l.	22497
Helix Offshore International S. à r.l.	22494	MEAG Luxembourg S.à r.l.	22497
Hosingen S.A.	22495	M.M. Warburg & Co Holding S.A.	22502
Humboldt Multi Invest C SICAV	22493	M.S.C. S.A.-SPF	22503
Icon Luxembourg S.à r.l.	22495	Nord Investment Management Company Holding S.A.	22511
IFCO Systems Luxembourg S.à r.l.	22493	Pradera Central Olomouc S.à r.l.	22502
ILP III Participations S.à r.l.	22494	Pradera Central RP Ostrava S.à r.l.	22501
Immobilière Thibo - Olmedo	22495	Procastor S.à r.l.	22501
Impek 2 S.A.	22495	Securnet Corporation S.A.	22490
Information Management International S.A.	22495	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A.	22487
Integreat S.A.	22497		

Garion Swiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.895.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

DURANGO INVESTMENTS B.V., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at Kabelweg 21, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam, the Netherlands, on December 4th, 2013.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the only shareholder (the "Sole Shareholder") of "GARION SWISS S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office at 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 140.895, (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary, on August 1st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2123, dated September 2nd, 2008. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on December 9th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 368, dated February 10th, 2012.

All the one hundred and twenty-six (126) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator "C.G. Consulting", a limited liability company (société anonyme) organized under Luxembourg law, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.188 (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Sole Shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DURANGO INVESTMENTS B.V., une société constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social au 21 Kabelweg, 1014 BA, Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Amsterdam, Pays-Bas le 4 décembre 2013.

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclarent être l'unique associé de la société à responsabilité limitée «GARION SWISS S.à r.l.», avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.895 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais, en date du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2123 du 2 septembre 2008. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 10 février 2012.

Toutes les cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille six cents euros (12.600.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur «C.G. Consulting», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 102.188 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60585. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006822/118.

(140007258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Angerhofer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.442.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Dr. Bernhard ANGERHOFER, Wirtschaftsinformatiker, geboren am 21. Januar 1969 in Freising (Deutschland), wohnhaft in D-85354 Freising, Heckenstallerstr. 11, hier vertreten durch Herrn Claude SCHROEDER, Direktor, berufsansässig in L-1611 Luxembourg, Avenue de la Gare 1, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach gehöriger „ne varietur“ Signatur, durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Angerhofer Holding S.à r.l.“, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 1, Avenue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 179.442 wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 07. August 2013 und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2432 vom 2. Oktober 2013

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgesetzt ist, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125) je Gesellschaftsanteil.

III.- Dass der Komparent der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt.

IV.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, da diese keine Aktivität mehr hat.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass der Komparent, sich als Liquidator benennt, und erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass die Gesellschafter persönlich und solidarisch, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in D-85354 Freising, Heckenstallerstr. 11, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Claude SCHROEDER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 janvier 2014. Relation GRE/2014/35. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014007339/44.

(140008341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

African Hospitality, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.357.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le trente et un décembre.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE Ltd.", une "limited liability company" constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec son ancien siège à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town à Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée aux Iles Vierges Britanniques, le 5 mars 2010, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des BVI sous le numéro CR-131755.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, qui désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence sera gardée à l'étude du notaire.

Les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social émis, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège et de l'administration centrale de la société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et de la forme juridique d'une société anonyme sans interruption de la personnalité juridique de la société.

2) Démission des gérants/administrateurs actuels de la société et décharge pour l'exercice de leur mandat.

3) Adoption par la société de la dénomination "AFRICAN HOSPITALITY".

4) Adoption de l'objet social suivant:

"La société a pour objet (que ce soit pour son compte propre ou pour le compte des sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière), dans la mesure et selon les modalités qu'elle estime adéquates (dans le respect strict de toute législation applicable):

a) de constituer, acquérir, détenir et gérer (en ce compris par exemple par voie de cessions, ventes, augmentations de capital (par apports en nature, en numéraire ou par conversion de créances), diminutions de capital, fusions, scission, liquidations, dissolutions et/ou tous autres types de transactions permises par la loi) un ou plusieurs portefeuille(s) de participations financières (et/ou de tous autres types d'intérêts économiques) dans tous types de sociétés commerciales et d'entreprises (luxembourgeoises comme étrangères, sans limitation géographique ni sectorielle);

b) de contribuer ou de permettre le développement optimal desdites sociétés et entreprises;

c) d'acquérir (par voie de souscription ou d'achat) et de gérer tous types d'actions, d'obligations, de warrants, de bons de caisse, d'options et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier;

d) de constituer et de gérer un patrimoine immobilier (ayant principalement vocation à être occupé par elle-même ainsi que par les sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière) et d'assurer la location de ces biens immeubles aux sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec ces activités et qui seraient de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que de se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par les sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière et qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers;

e) de dispenser auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception toutefois des conseils de placement d'argent et autres;

f) de fournir son assistance et de proposer des services (auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie) sur le plan de l'administration, des finances, de la vente, de la production et plus généralement de la gestion d'entreprises;

g) de fournir toutes prestations de service et d'exécuter tous mandats (auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie) sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans un autre alinéa du présent article;

h) d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;

i) d'exécuter tous mandats d'administrateur auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à la gestion de son portefeuille de participations financières;

j) de développer, acquérir, vendre, prendre ou octroyer tous types de licences, de brevets, de marques, de know-how et de droits intellectuels apparentés;

k) de prêter tous types de services administratifs et informatiques (notamment mais pas exclusivement, auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie);

l) d'acheter, vendre, importer, exporter et assurer le commissionnement, le courtage et la représentation de tous biens généralement quelconques (que ce soit ou non en qualité d'intermédiaire commercial), lorsque ces activités contribuent au développement ou aux opérations commerciales des sociétés au sein desquelles elle est investie;

m) d'attribuer des prêts aux sociétés au sein desquelles elle est investie et d'ouvrir à leur profit des lignes de crédit ainsi que de se porter caution ou d'accorder son aval à leur profit, dans le sens le plus large de ces termes et de réaliser toutes opérations économiques et financières (à l'exception stricte de celles légalement réservées aux professions réglementées telles que les banques, organismes financiers, organismes de dépôt, détenteurs de dépôts à court terme, caisses d'épargne, organismes d'assurances, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation); et

n) d'organiser tous types de formations, séminaires et conférences à l'attention de toutes entreprises ou collectivités.

L'énumération qui précède n'est pas limitative, de sorte que (sous réserve du respect strict de toute législation applicable en ce compris toute législation encadrant l'accès à toute profession réglementée) la société peut effectuer toutes opérations (commerciales, économiques, industrielles, immobilières, mobilières, civiles, juridiques ou financières) directement ou indirectement liées à son objet social et/ou susceptibles de contribuer, permettre ou favoriser (directement ou indirectement, entièrement ou partiellement) la réalisation de tout ou partie dudit objet social (ou encore qui seraient susceptibles de constituer pour elle et/ou pour les sociétés au sein desquelles elle est investie, une source potentielle de débouchés économiques).

La société peut réaliser son objet, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera appropriées (en conformité avec toute législation applicable).

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation desdites conditions."

5) Suppression de la valeur nominale des actions et échange des 58.233.559 actions d'une valeur nominale de USD 1,- chacune contre 100 actions sans désignation de valeur nominale, et constatation que le capital social s'élève à USD 58.233.559, - représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

6) Adoption des statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «AFRICAN HOSPITALITY».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet (que ce soit pour son compte propre ou pour le compte des sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière), dans la mesure et selon les modalités qu'elle estime adéquates (dans le respect strict de toute législation applicable):

La société a pour objet (que ce soit pour son compte propre ou pour le compte des sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière), dans la mesure et selon les modalités qu'elle estime adéquates (dans le respect strict de toute législation applicable):

a) de constituer, acquérir, détenir et gérer (en ce compris par exemple par voie de cessions, ventes, augmentations de capital (par apports en nature, en numéraire ou par conversion de créances), diminutions de capital, fusions, scission, liquidations, dissolutions et/ou tous autres types de transactions permises par la loi) un ou plusieurs portefeuille(s) de participations financières (et/ou de tous autres types d'intérêts économiques) dans tous types de sociétés commerciales et d'entreprises (luxembourgeoises comme étrangères, sans limitation géographique ni sectorielle);

b) de contribuer ou de permettre le développement optimal desdites sociétés et entreprises;

c) d'acquérir (par voie de souscription ou d'achat) et de gérer tous types d'actions, d'obligations, de warrants, de bons de caisse, d'options et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier;

d) de constituer et de gérer un patrimoine immobilier (ayant principalement vocation à être occupé par elle-même ainsi que par les sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière) et d'assurer la location de ces biens immeubles aux sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec ces activités et qui seraient de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que de se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par les sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière et qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers;

e) de dispenser auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception toutefois des conseils de placement d'argent et autres;

f) de fournir son assistance et de proposer des services (auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie) sur le plan de l'administration, des finances, de la vente, de la production et plus généralement de la gestion d'entreprises;

g) de fournir toutes prestations de service et d'exécuter tous mandats (auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie) sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans un autre alinéa du présent article;

h) d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;

i) d'exécuter tous mandats d'administrateur auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à la gestion de son portefeuille de participations financières;

j) de développer, acquérir, vendre, prendre ou octroyer tous types de licences, de brevets, de marques, de know-how et de droits intellectuels apparentés;

k) de prêter tous types de services administratifs et informatiques (notamment mais pas exclusivement, auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie);

l) d'acheter, vendre, importer, exporter et assurer le commissionnement, le courtage et la représentation de tous biens généralement quelconques (que ce soit ou non en qualité d'intermédiaire commercial), lorsque ces activités contribuent au développement ou aux opérations commerciales des sociétés au sein desquelles elle est investie;

m) d'attribuer des prêts aux sociétés au sein desquelles elle est investie et d'ouvrir à leur profit des lignes de crédit ainsi que de se porter caution ou d'accorder son aval à leur profit, dans le sens le plus large de ces termes et de réaliser toutes opérations économiques et financières (à l'exception stricte de celles légalement réservées aux professions réglementées telles que les banques, organismes financiers, organismes de dépôt, détenteurs de dépôts à court terme, caisses d'épargne, organismes d'assurances, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation); et

n) d'organiser tous types de formations, séminaires et conférences à l'attention de toutes entreprises ou collectivités.

L'énumération qui précède n'est pas limitative, de sorte que (sous réserve du respect strict de toute législation applicable en ce compris toute législation encadrant l'accès à toute profession réglementée) la société peut effectuer toutes opérations (commerciales, économiques, industrielles, immobilières, mobilières, civiles, juridiques ou financières) directement ou indirectement liées à son objet social et/ou susceptibles de contribuer, permettre ou favoriser (directement ou indirectement, entièrement ou partiellement) la réalisation de tout ou partie dudit objet social (ou encore qui seraient susceptibles de constituer pour elle et/ou pour les sociétés au sein desquelles elle est investie, une source potentielle de débouchés économiques).

La société peut réaliser son objet, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera appropriées (en conformité avec toute législation applicable).

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation desdites conditions.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-huit millions deux cent trente-trois mille cinq cent cinquante-neuf Dollars des Etats Unis (USD 58.233.559,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A et de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

A l'exception des cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui doivent se réunir, le conseil d'administration doit être convoqué au moins vingt-quatre heures à l'avance. Toute convocation devra spécifier l'endroit, la date, l'heure et l'agenda de la réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

7) Nomination de Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie A et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

8) Nomination de Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

9) Nomination de Monsieur Michaël DELVAUX DE FENFFE, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 12 février 1967, demeurant à 3, Clos du Bois des Lapins, B-1380 Lasne (Belgique), comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

10) Nomination de Monsieur Philippe DE MOERLOOSE, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 30 juin 1967, demeurant à 300, avenue du Haut Commandement, Kinshasa (République Démocratique du Congo), comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

11) Fixation du siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

IV.- Les documents suivants ont été présentés à l'assemblée générale des associés en relation avec l'ordre du jour:

- une copie de la décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires aux Iles Vierges Britanniques le 26 décembre 2013 en relation avec le transfert du siège social et de l'administration centrale de la société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- une copie du «certificat of incumbency» des Iles Vierges Britanniques daté du 3 juin 2010;

- un rapport d'évaluation émis par un réviseur d'entreprises agréé.

Les documents prévus, signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte.

V.- Le Président déclare que:

La société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de la société ont déjà décidé de transférer le siège social de la société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, ainsi que de procéder à l'élection d'un conseil de gérance.

Sur ce, l'Assemblée Générale, après avoir pris acte des déclarations faites par le Président et après avoir examiné les documents qui lui ont été soumis, aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège et l'administration centrale de la société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de faire adopter par la société la nationalité luxembourgeoise et la forme juridique d'une société anonyme sans interruption de la personnalité juridique de la société.

L'adoption par la société de la forme juridique d'une société anonyme a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par le réviseur d'entreprises agréé la société AP Audit, avec siège social à L-9570 Wiltz, Rue des Tondeurs, 11, R.C.S. Luxembourg B 146397.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«L'opération sur laquelle votre assemblée générale est appelée à se prononcer consiste en la conversion de votre société relevant du droit des Iles Vierges Britanniques dénommée «Compagnie de Distribution Africaine LTD» en une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination «AFRICAN HOSPITALITY» et du transfert de son administration centrale vers le Grand-Duché de Luxembourg.

La situation active et passive de la société à convertir, telle que l'organe de gestion l'a établie sous sa responsabilité à la date du 30 octobre 2013, présente des capitaux propres pour un montant de USD 58.440.500.

Les modes d'évaluation adoptés par l'organe de gestion qui en assume la responsabilité, reposent sur des règles comparables similaires, voire identiques aux règles généralement admises au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de cette conversion, les 58.233.559 actions existantes seront maintenues en représentation du capital de la société. Elles seront toutefois remplacées par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

Au terme de nos contrôles effectués en conformité avec les normes édictées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, nous sommes d'avis, sans que celui-ci ne puisse constituer une opinion d'audit, qu'aucun élément n'a été porté à notre attention susceptible de nous faire penser que:

la valeur globale des actifs et passifs transférés soit surévaluée par rapport au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie;

le capital social de € 58.233.559 ne correspond pas au moins au montant requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il convient de souligner que le présent rapport n'a pas valeur d'opinion d'audit et qu'il ne peut être utilisé à d'autres fins que la conversion de la société en une société anonyme de droit luxembourgeois et du transfert de son administration centrale.».

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Wilton Directors (IOM) Limited de son mandat d'administrateur et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "AFRICAN HOSPITALITY".

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet (que ce soit pour son compte propre ou pour le compte des sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière), dans la mesure et selon les modalités qu'elle estime adéquates (dans le respect strict de toute législation applicable):

a) de constituer, acquérir, détenir et gérer (en ce compris par exemple par voie de cessions, ventes, augmentations de capital (par apports en nature, en numéraire ou par conversion de créances), diminutions de capital, fusions, scissions, liquidations, dissolutions et/ou tous autres types de transactions permises par la loi) un ou plusieurs portefeuille(s) de participations financières (et/ou de tous autres types d'intérêts économiques) dans tous types de sociétés commerciales et d'entreprises (luxembourgeoises comme étrangères, sans limitation géographique ni sectorielle);

b) de contribuer ou de permettre le développement optimal desdites sociétés et entreprises;

c) d'acquérir (par voie de souscription ou d'achat) et de gérer tous types d'actions, d'obligations, de warrants, de bons de caisse, d'options et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier;

d) de constituer et de gérer un patrimoine immobilier (ayant principalement vocation à être occupé par elle-même ainsi que par les sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière) et d'assurer la location de ces biens immeubles aux sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec ces activités et qui seraient de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que de se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par les sociétés au sein desquelles elle détient une participation financière et qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers;

e) de dispenser auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception toutefois des conseils de placement d'argent et autres;

f) de fournir son assistance et de proposer des services (auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie) sur le plan de l'administration, des finances, de la vente, de la production et plus généralement de la gestion d'entreprises;

g) de fournir toutes prestations de service et d'exécuter tous mandats (auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie) sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans un autre alinéa du présent article;

h) d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;

i) d'exécuter tous mandats d'administrateur auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à la gestion de son portefeuille de participations financières;

j) de développer, acquérir, vendre, prendre ou octroyer tous types de licences, de brevets, de marques, de know-how et de droits intellectuels apparentés;

k) de prêter tous types de services administratifs et informatiques (notamment mais pas exclusivement, auprès des sociétés au sein desquelles elle est investie);

l) d'acheter, vendre, importer, exporter et assurer le commissionnement, le courtage et la représentation de tous biens généralement quelconques (que ce soit ou non en qualité d'intermédiaire commercial), lorsque ces activités contribuent au développement ou aux opérations commerciales des sociétés au sein desquelles elle est investie;

m) d'attribuer des prêts aux sociétés au sein desquelles elle est investie et d'ouvrir à leur profit des lignes de crédit ainsi que de se porter caution ou d'accorder son aval à leur profit, dans le sens le plus large de ces termes et de réaliser toutes opérations économiques et financières (à l'exception stricte de celles légalement réservées aux professions réglementées telles que les banques, organismes financiers, organismes de dépôt, détenteurs de dépôts à court terme, caisses d'épargne, organismes d'assurances, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation); et

n) d'organiser tous types de formations, séminaires et conférences à l'attention de toutes entreprises ou collectivités.

L'énumération qui précède n'est pas limitative, de sorte que (sous réserve du respect strict de toute législation applicable en ce compris toute législation encadrant l'accès à toute profession réglementée) la société peut effectuer toutes opérations (commerciales, économiques, industrielles, immobilières, mobilières, civiles, juridiques ou financières) directement ou indirectement liées à son objet social et/ou susceptibles de contribuer, permettre ou favoriser (directement ou indirectement, entièrement ou partiellement) la réalisation de tout ou partie dudit objet social (ou encore qui seraient susceptibles de constituer pour elle et/ou pour les sociétés au sein desquelles elle est investie, une source potentielle de débouchés économiques).

La société peut réaliser son objet, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera appropriées (en conformité avec toute législation applicable).

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation desdites conditions.».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'échanger les cinquante-huit millions deux cent trente-trois mille cinq cent cinquante-neuf (58.233.559) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune contre cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, et de constater que le capital social s'élève à cinquante-huit millions deux cent trente-trois mille cinq cent cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 58.233.559,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'adopter les statuts d'une société anonyme luxembourgeoise comme spécifiés dans le point 6. de l'ordre du jour de la présente assemblée en français et en anglais, la version française prévalant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Mme Katia CAMBON, pré-nommée, comme administrateur de catégorie A et comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Mme Karoline WILLOT, pré-nommée, comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Michaël DELVAUX DE FENFFE, pré-nommé, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Philippe DE MOERLOOSE, pré-nommé, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à EUR 7,100.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction en anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen.

On the thirty first day of December.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRI-CAINE Ltd." a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with its former registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town in Tortola, British Virgin Islands, incorporated in the British Virgin Islands on March 5, 2010, recorded in the Company BVI Register under number CR-131755.

The meeting is opened by Mrs Ekaterina DUBLET, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Kim REISCH, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list will be kept at the notary's office.

The proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares, representing the entire issued capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Transfer of the registered office and of the place of the central administration of the company from the British Virgin Islands to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), adoption by the company of the Luxembourg nationality and of the legal form of a public limited company ("société anonyme") without discontinuity of the legal status of the company.

2) Resignation of the current directors/managers of the company and discharge for the performance of their mandate.

3) Adoption by the company of the name "AFRICAN HOSPITALITY".

4) Adoption of the following corporate object:

"The company has as an aim (whether for its personal use or for that of companies in which it holds a financial interest), to the extent and according to the terms and conditions which it considers adequate (in strict compliance with any applicable legislation):

a) to form, acquire, hold and manage (including for example by way of transfers, sales, new issues of capital (by contributions in kind, in cash or by loan conversion), reductions in capital, mergers, split, liquidations, dissolutions and/or all other types of transactions permitted by law) one or more portfolios of financial interest (and/or all other types of economic interest) in all types of commercial companies and enterprises (Luxembourg as well as foreign, without geographical or sectoral limitation);

b) to contribute or allow the optimal development of the aforesaid companies and enterprises;

c) to acquire (by way of subscription or purchase) and to manage all types of shares, bonds, warrants, saving certificates, options and other transferable securities generally unspecified, from Luxembourg or foreign companies, existing companies or companies to be formed as well as management and the development of real estate assets;

d) to form and manage real-estate assets (mainly intended to be taken-up by itself as well as by the companies in which it holds a financial interest) and to ensure the rental of these property assets to companies in which it holds a financial interest, acquisition by the purchase or otherwise, sale, exchange, construction, transformation, improvement, equipment, installation, embellishment, maintenance, rental, renting, allotment, the prospecting and operating of real estate, as well as all operations which, directly or indirectly are in relation to these activities and which would be likely to support the increase and return from real-estate assets, as well as to guarantee the successful commitments entered into by the companies in which it holds a financial interest and who would have the use of these real-estate assets;

e) to exempt from the companies in which it has invested financial, technical, commercial or administrative notices in the widest sense of the term, except however advice on investing money and otherwise;

f) to provide its assistance and to offer services (to companies in which it has invested) in the field of administration, finance, sales, production and more generally in the management of companies;

g) to provide all service provisions and to carry out all mandates (with companies in which it has invested) in the form of study of organisations, expertise, technical action or advice or otherwise in any field that falls under another subparagraph of this Article;

h) to carry out studies, to program and initiate systems of organization, sales, advertising, marketing, to put in place systems to process data and all techniques in connection with the technical, administrative, economic and general management of companies;

i) to carry out all mandates as an administrator to the companies in which it has invested, and in general, all mandates and functions referring directly or indirectly to the management of its portfolio of financial interests;

j) to develop, acquire, sell, take or grant all types of licenses, patents, brands, know-how and related intellectual rights;

k) to carry out all administrative and IT services (in particular but not exclusively, to companies in which it has invested);

l) to buy, sell, import, export and ensure the commissioning, broking and representation of all generally unspecified goods (whether it is or not in the capacity as a commercial intermediary), when these activities contribute to the development or business transactions of the companies in which it has invested;

m) to allocate loans to companies in which it has invested and to set-up for their benefit credit lines as well as to act as guarantee or grant its approval to their benefit, in the widest sense of these terms and to carry out all economic and financial transactions (with the strict exception of those legally reserved for regulated professions such as banks, financial institutions, deposit bodies, of short-term deposit holders, savings banks, insurance organisations, mortgage companies and capitalization companies); and

n) to organize all types of training, seminars and conferences intended for all companies or communities.

The list which precedes is not restrictive, so that (subject to strict compliance with any applicable legislation including any legislation covering access to any regulated profession) the company may carry out all transactions (commercial, economic, industrial, real estate, movable, civil, legal or financial) directly or indirectly related to its corporate aim and/or likely to contribute, allow or support (directly or indirectly, entirely or partially) the fulfilment of all or part of the said corporate aim (or which would be likely to create for it and/or the companies in which it has invested, a potential source of economic outlets).

The company can carry out its aim, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, in the forms and in all manners which it will consider suitable (in conformity with any applicable legislation).

Where the provision of certain acts is to be subjected to prior conditions of access to the profession, the company will subordinate its action, with regard to the provision of these acts, to the fulfilment of the aforesaid conditions."

5) Cancellation of the shares nominal value and exchange of the 58,233,559 shares with a nominal value of USD 1.- each against 100 shares without a nominal value and ascertainment that the capital amounts to USD 58,233,559.- represented by 100 shares without a nominal value.

6) Adoption of the following articles of association of a Luxembourg public limited company in French and in English; the French version prevailing:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "AFRICAN HOSPITALITY".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company has as an aim (whether for its personal use or for that of companies in which it holds a financial interest), to the extent and according to the terms and conditions which it considers adequate (in strict compliance with any applicable legislation):

a) to form, acquire, hold and manage (including for example by way of transfers, sales, new issues of capital (by contributions in kind, in cash or by loan conversion), reductions in capital, mergers, split, liquidations, dissolutions and/or all other types of transactions permitted by law) one or more portfolios of financial interest (and/or all other types of economic interest) in all types of commercial companies and enterprises (Luxembourg as well as foreign, without geographical or sectoral limitation);

b) to contribute or allow the optimal development of the aforesaid companies and enterprises;

c) to acquire (by way of subscription or purchase) and to manage all types of shares, bonds, warrants, saving certificates, options and other transferable securities generally unspecified, from Luxembourg or foreign companies, existing companies or companies to be formed as well as management and the development of real estate assets;

d) to form and manage real-estate assets (mainly intended to be taken-up by itself as well as by the companies in which it holds a financial interest) and to ensure the rental of these property assets to companies in which it holds a financial interest, acquisition by the purchase or otherwise, sale, exchange, construction, transformation, improvement, equipment, installation, embellishment, maintenance, rental, renting, allotment, the prospecting and operating of real estate, as well as all operations which, directly or indirectly are in relation to these activities and which would be likely to support the increase and return from real-estate assets, as well as to guarantee the successful commitments entered into by the companies in which it holds a financial interest and who would have the use of these real-estate assets;

e) to exempt from the companies in which it has invested financial, technical, commercial or administrative notices in the widest sense of the term, except however advice on investing money and otherwise;

f) to provide its assistance and to offer services (to companies in which it has invested) in the field of administration, finance, sales, production and more generally in the management of companies;

g) to provide all service provisions and to carry out all mandates (with companies in which it has invested) in the form of study of organisations, expertise, technical action or advice or otherwise in any field that falls under another subparagraph of this Article;

h) to carry out studies, to program and initiate systems of organization, sales, advertising, marketing, to put in place systems to process data and all techniques in connection with the technical, administrative, economic and general management of companies;

i) to carry out all mandates as an administrator to the companies in which it has invested, and in general, all mandates and functions referring directly or indirectly to the management of its portfolio of financial interests;

j) to develop, acquire, sell, take or grant all types of licenses, patents, brands, know-how and related intellectual rights;

k) to carry out all administrative and IT services (in particular but not exclusively, to companies in which it has invested);

l) to buy, sell, import, export and ensure the commissioning, broking and representation of all generally unspecified goods (whether it is or not in the capacity as a commercial intermediary), when these activities contribute to the development or business transactions of the companies in which it has invested;

m) to allocate loans to companies in which it has invested and to set-up for their benefit credit lines as well as to act as guarantee or grant its approval to their benefit, in the widest sense of these terms and to carry out all economic and financial transactions (with the strict exception of those legally reserved for regulated professions such as banks, financial institutions, deposit bodies, of short-term deposit holders, savings banks, insurance organisations, mortgage companies and capitalization companies); and

n) to organize all types of training, seminars and conferences intended for all companies or communities.

The list which precedes is not restrictive, so that (subject to strict compliance with any applicable legislation including any legislation covering access to any regulated profession) the company may carry out all transactions (commercial, economic, industrial, real estate, movable, civil, legal or financial) directly or indirectly related to its corporate aim and/or likely to contribute, allow or support (directly or indirectly, entirely or partially) the fulfilment of all or part of the said corporate aim (or which would be likely to create for it and/or the companies in which it has invested, a potential source of economic outlets).

The company can carry out its aim, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, in the forms and in all manners which it will consider suitable (in conformity with any applicable legislation).

Where the provision of certain acts is to be subjected to prior conditions of access to the profession, the company will subordinate its action, with regard to the provision of these acts, to the fulfilment of the aforesaid conditions.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at fifty eight million two hundred thirty three thousand five hundred and fifty nine United States Dollars (USD 58,233,559.-) divided into one hundred (100) shares without a nominal value.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, of the category A and of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is composed of a sole shareholder, the latter may appoint a sole director. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Every board meeting shall be held at such place indicated in the notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

7) Appointment of Ms. Katia CAMBON, company director, born in Le Raincy (France), on May 24, 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director of the category A and chairperson of the board of directors until the end of the annual meeting of shareholders of the year 2019.

8) Appointment of Ms. Karoline WILLOT, company director, born in Uccle (Belgium), on January 11, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director of the category A until the end of the statutory general meeting of 2019.

9) Appointment of Mr. Michaël DELVAUX DE FENFFE, company director, born in Etterbeek (Belgium), on February 12, 1967, residing at 3, Clos du Bois des Lapins, B-1380 Lasne (Belgium), as director of the category B until the end of the statutory general meeting of 2019.

10) Appointment of Mr. Philippe DE MOERLOOSE, company director, born in Brussels (Belgium), on June 30, 1967, residing at 300, avenue du Haut Commandement, Kinshasa (Democratic Republic of Congo), as director of the category B until the end of the statutory general meeting of 2019.

11) Establishment of the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

IV.- The following documents have been produced to the present shareholders meeting in relation with the above stipulated agenda:

- a copy of the resolution adopted by the shareholders meeting in the British Virgin Islands on December 26, 2013 regarding the transfer of the registered office and the place of central administration of the company from the British Virgin Islands to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

- a copy of a certificate of incumbency of the British Virgin Islands dated June 3, 2010;

- a valuation report issued by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé").

Said documents, signed "ne varietur" by the members of the board and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

V.- The President declares:

That the company decides to establish its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The shareholders of the company have already decided to transfer the registered office of the company to Luxembourg, the present general meeting being called upon to vote and approve for a second time the transfer of the registered office from the Bahamas to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present general meeting to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the articles of association into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a board of managers.

The general meeting, after having duly acknowledged the statements made by the President and after having duly considered all the submitted documents, has then taken unanimously the following resolutions:

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office and the place of the central administration of the company from the British Virgin Islands to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and to have adopted by the company the Luxembourg nationality and the legal form of a public limited company ("société anonyme") without discontinuity of the legal status of the company.

The adoption by the company of the form of a public limited company ("société anonyme") has been subject to a valuation report issued by the approved statutory auditor AP Audit, with registered office at L-9570 Wiltz, Rue des Tondeurs, 11, R.C.S Luxembourg B 146397.

The conclusion of this report is as follows:

"L'opération sur laquelle votre assemblée générale est appelée à se prononcer consiste en la conversion de votre société relevant du droit des Iles Vierges Britanniques dénommée «Compagnie de Distribution Africaine LTD» en une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination «AFRICAN HOSPITALITY» et du transfert de son administration centrale vers le Grand-Duché de Luxembourg.

La situation active et passive de la société à convertir, telle que l'organe de gestion l'a établie sous sa responsabilité à la date du 30 octobre 2013, présente des capitaux propres pour un montant de USD 58.440.500.

Les modes d'évaluation adoptés par l'organe de gestion qui en assume la responsabilité, reposent sur des règles comptables similaires, voire identiques aux règles généralement admises au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de cette conversion, les 58.233.559 actions existantes seront maintenues en représentation du capital de la société. Elles seront toutefois remplacées par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

Au terme de nos contrôles effectués en conformité avec les normes édictées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, nous sommes d'avis, sans que celui-ci ne puisse constituer une opinion d'audit, qu'aucun élément n'a été porté à notre attention susceptible de nous faire penser que:

la valeur globale des actifs et passifs transférés soit surévaluée par rapport au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie;

le capital social de € 58.233.559 ne correspond pas au moins au montant requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il convient de souligner que le présent rapport n'a pas valeur d'opinion d'audit et qu'il ne peut être utilisé à d'autres fins que la conversion de la société en une société anonyme de droit luxembourgeois et du transfert de son administration centrale."

The report, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The meeting decides accept the resignation of Wilton Directors (IOM) Limited as director and to grant it discharge for the performance of its mandate.

Third resolution

The meeting decides to adopt the name "AFRICAN HOSPITALITY".

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the following corporate object:

"The company has as an aim (whether for its personal use or for that of companies in which it holds a financial interest), to the extent and according to the terms and conditions which it considers adequate (in strict compliance with any applicable legislation):

a) to form, acquire, hold and manage (including for example by way of transfers, sales, new issues of capital (by contributions in kind, in cash or by loan conversion), reductions in capital, mergers, split, liquidations, dissolutions and/or all other types of transactions permitted by law) one or more portfolios of financial interest (and/or all other types of economic interest) in all types of commercial companies and enterprises (Luxembourg as well as foreign, without geographical or sectoral limitation);

b) to contribute or allow the optimal development of the aforesaid companies and enterprises;

c) to acquire (by way of subscription or purchase) and to manage all types of shares, bonds, warrants, saving certificates, options and other transferable securities generally unspecified, from Luxembourg or foreign companies, existing companies or companies to be formed as well as management and the development of real estate assets;

d) to form and manage real-estate assets (mainly intended to be taken-up by itself as well as by the companies in which it holds a financial interest) and to ensure the rental of these property assets to companies in which it holds a financial interest, acquisition by the purchase or otherwise, sale, exchange, construction, transformation, improvement, equipment, installation, embellishment, maintenance, rental, renting, allotment, the prospecting and operating of real estate, as well as all operations which, directly or indirectly are in relation to these activities and which would be likely to support the increase and return from real-estate assets, as well as to guarantee the successful commitments entered into by the companies in which it holds a financial interest and who would have the use of these real-estate assets;

e) to exempt from the companies in which it has invested financial, technical, commercial or administrative notices in the widest sense of the term, except however advice on investing money and otherwise;

f) to provide its assistance and to offer services (to companies in which it has invested) in the field of administration, finance, sales, production and more generally in the management of companies;

g) to provide all service provisions and to carry out all mandates (with companies in which it has invested) in the form of study of organisations, expertise, technical action or advice or otherwise in any field that falls under another subparagraph of this Article;

h) to carry out studies, to program and initiate systems of organization, sales, advertising, marketing, to put in place systems to process data and all techniques in connection with the technical, administrative, economic and general management of companies;

i) to carry out all mandates as an administrator to the companies in which it has invested, and in general, all mandates and functions referring directly or indirectly to the management of its portfolio of financial interests;

j) to develop, acquire, sell, take or grant all types of licenses, patents, brands, know-how and related intellectual rights;

k) to carry out all administrative and IT services (in particular but not exclusively, to companies in which it has invested);

l) to buy, sell, import, export and ensure the commissioning, broking and representation of all generally unspecified goods (whether it is or not in the capacity as a commercial intermediary), when these activities contribute to the development or business transactions of the companies in which it has invested;

m) to allocate loans to companies in which it has invested and to set-up for their benefit credit lines as well as to act as guarantee or grant its approval to their benefit, in the widest sense of these terms and to carry out all economic and financial transactions (with the strict exception of those legally reserved for regulated professions such as banks, financial institutions, deposit bodies, of shortterm deposit holders, savings banks, insurance organisations, mortgage companies and capitalization companies); and

n) to organize all types of training, seminars and conferences intended for all companies or communities.

The list which precedes is not restrictive, so that (subject to strict compliance with any applicable legislation including any legislation covering access to any regulated profession) the company may carry out all transactions (commercial, economic, industrial, real estate, movable, civil, legal or financial) directly or indirectly related to its corporate aim and/or likely to contribute, allow or support (directly or indirectly, entirely or partially) the fulfilment of all or part of the said corporate aim (or which would be likely to create for it and/or the companies in which it has invested, a potential source of economic outlets).

The company can carry out its aim, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, in the forms and in all manners which it will consider suitable (in conformity with any applicable legislation).

Where the provision of certain acts is to be subjected to prior conditions of access to the profession, the company will subordinate its action, with regard to the provision of these acts, to the fulfilment of the aforesaid conditions."

Fifth resolution

The meeting decides to cancel the shares nominal value and to exchange the fifty eight million two hundred thirty three thousand five hundred and fifty nine (58,233,559) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each against one hundred (100) shares without a nominal value and ascertainment that the capital amounts to fifty eight million two hundred thirty three thousand five hundred and fifty nine United States Dollar (USD 58,233,559.-) represented by one hundred (100) shares without a nominal value.

Sixth resolution

The meeting decides to adopt the articles of association of a Luxembourg public limited company as specified in point 6. of the agenda of the present meeting in French and English, the French version prevailing.

Transitional provisions

The first financial year in the Grand-Duchy of Luxembourg shall begin on the present date to end on December 31, 2014.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint Ms. Katia CAMBON, pre-named, as director of the category A and chairperson of the board of directors until the end of the annual meeting of shareholders of the year 2019.

Eighth resolution

The meeting decides to appoint Ms. Karoline WILLOT, pre-named, as director of the category A until the end of the annual meeting of shareholders of the year 2019.

Ninth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Michaël DELVAUX DE FENFFE, pre-named, as director of the category B until the end of the annual meeting of shareholders of the year 2019.

Tenth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Philippe DE MOERLOOSE, pre-named, as director of the category B until the end of the annual meeting of shareholders of the year 2019.

Eleventh resolution

The meeting decides to establish the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Evaluation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 7.100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French and English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: E. DUBLET, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 janvier 2014. Relation: RED/2014/77. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014007353/864.

(14007733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Cz2 Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.442.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

COLYZEO INVESTORS II, L.P., (ci-après désigné l'«Associé Unique»), un Limited Partnership constitué sous les lois du d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au registre des sociétés du Royaume-Unis/Londres (Companies House) sous le numéro LP11864, ayant sa «trading address» au 7, Savile Row London, W1S 3PE, Londres, Royaume-Unis,

représentée aux présentes par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte. L'Associé unique, dûment représenté par Madame Sara Lecomte, comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé

1. CZ2 LAND S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.442 (ci-après désignée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, le 09 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N°1472 en date du 17 juillet 2007.

2. Le capital de la Société s'élève actuellement à douze mille six cents (12.600) Euros, représenté par cent vingt-six (126) parts sociales entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société.

4. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social, 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire, en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel aux associés à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui elle confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé

Unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'Associé Unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et ans indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED

COLYZEO INVESTORS II, L.P., (hereinafter designated the "Sole Shareholder"), a Limited Partnership organised under the Laws of England and Wales, having its trading address at 7, Savile Row London, W1S 3PE, United-Kingdom, London, office registered with the Companies House, United-Kingdom register of companies and trade, under number LP11864, represented by Mrs. Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented by Mrs. Sara Lecomte as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. CZ2 Land S.à r.l., a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg's Trade and Companies Register under the number B 128.442 with its registered office and principal place of business at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, dated May 9th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1472 dated July 17TH, 2007, (the "Company");

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand six hundred (12,600) Euros, represented by one hundred twenty-six (126) shares, fully paid up;

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company.

4. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg's Trade and Companies Register under the number B 88.530 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case

arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention "in liquidation".

Second resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator:

Colony Luxembourg having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg's Trade and Companies Register under number B 88.540.

And vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous decision of the Sole Shareholder authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the Sole Shareholder, in kind or in cash including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58985. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014007440/162.

(140008467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Société de Participation Financière Italmobiliare S.A.», ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66494, constituée par acte de scission sous la dénomination de Franco Tosi Finance S.A.

suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 813, en date du 6 novembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3188 en date du 28 décembre 2011

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Monica Porfilio, directeur général de la Société, avec adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Suzana Guzu avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Nicolas Cuisset, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une (1) procuration donnée sous-seing privé le 18 décembre 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que quatre millions trois cent soixante-quinze mille (4.375.000) actions ordinaires ainsi que toutes les neuf cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (919.286) MRPS actuellement émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent vingt-sept millions soixante-deux mille huit cent soixante-quatre Euros (EUR 127.062.864,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société par un montant de cent sept millions soixante-deux mille huit cent soixante-douze Euros (EUR 107.062.872,00), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-sept millions soixante-deux mille huit cent soixante-quatre Euros (EUR 127.062.864,00) à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 19.999.992,00) par l'annulation de trois millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois (3.958.333) actions ordinaires et de cinq cent deux mille cinq cent vingt (502.620) actions préférentielles sans droit de vote obligatoirement rachetables, d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros (EUR 24,00) chacune;

2. Annulation des trois millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois (3.958.333) actions ordinaires pour une valeur totale de quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 94.999.992,00) sans remboursement à l'actionnaire unique, et allocation du montant de quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 94.999.992,00) à une réserve distribuable de la Société;

3. Annulation des cinq cent deux mille cinq cent vingt (502.620) actions préférentielles sans droit de vote obligatoirement rachetables pour une valeur totale de douze millions soixante-deux mille huit cent quatre-vingt Euros (EUR 12.062.880,00) sans remboursement à l'actionnaire unique, et allocation du montant de douze millions soixante-deux mille huit cent quatre-vingt Euros (EUR 12.062.880,00) à une réserve distribuable de la Société;

4. Réduction du montant de la réserve légale de la Société d'un montant de neuf millions trois cent trente-neuf mille huit cent quarante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 9.339.846,25) afin de le porter de son montant actuel de onze millions trois cent trente-neuf mille huit cent quarante-cinq Euros et quarante-cinq centimes (EUR 11.339.845,45) à un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et vingt centimes (EUR 1.999.999,20);

5. Allocation du montant de neuf millions trois cent trente-neuf mille huit cent quarante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 9.339.846,25) à une réserve distribuable de la Société, sans remboursement à l'actionnaire unique;

6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

7. Délégation au conseil d'administration de la Société, du pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques de la mise en réserve disponible dans le cadre de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale décrites aux résolutions 2, 3 et 5 ci-dessus et (ii) de prendre toute action requise, ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute action qu'il jugera nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société en relation avec la réduction de capital et la réduction de la réserve légale décrites aux résolutions 2, 3 et 5 ci-dessus.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société par un montant de cent sept millions soixante-deux mille huit cent soixante-douze Euros (EUR 107.062.872,00), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-sept millions soixante-deux mille huit cent soixante-quatre Euros (EUR 127.062.864,00) à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 19.999.992,00) par l'annulation de trois millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois (3.958.333) actions ordinaires et de cinq cent deux mille cinq cent vingt (502.620) MRPS, d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros (EUR 24,00) chacune (la Réduction de Capital).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à l'annulation des trois millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois (3.958.333) actions ordinaires pour une valeur totale de quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 94.999.992,00) sans remboursement à l'actionnaire unique, et l'assemblée décide d'allouer le montant de quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 94.999.992,00) à une réserve distribuable de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à l'annulation des cinq cent deux mille cinq cent vingt (502.620) MRPS pour une valeur totale de douze millions soixante-deux mille huit cent quatre-vingt Euros (EUR 12.062.880,00) sans remboursement à l'actionnaire unique, et l'assemblée décide d'allouer le montant de douze millions soixante-deux mille huit cent quatre-vingt Euros (EUR 12.062.880,00) à une réserve distribuable de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la Réduction de Capital, l'assemblée décide ensuite de réduire le montant de la réserve légale de la Société d'un montant de neuf millions trois cent trente-neuf mille huit cent quarante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 9.339.846,25) afin de le porter de son montant actuel de onze millions trois cent trente-neuf mille huit cent quarante-cinq Euros et quarante-cinq centimes (EUR 11.339.845,45) à un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et vingt centimes (EUR 1.999.999,20) (la Réduction de la Réserve Légale).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'allouer le montant de neuf millions trois cent trente-neuf mille huit cent quarante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 9.339.846,25) à une réserve distribuable de la Société, sans remboursement à l'actionnaire unique.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts de la Société est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Capital social - Actions.** La société a un capital social émis de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 19.999.992,00), divisé en:

- quatre cent seize mille six cent soixante-sept (416.667) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros (EUR 24,00) chacune (les Actions Ordinaires); et
- quatre cent seize mille six cent soixante-six (416.666) actions sans droit de vote préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros (EUR 24,00 EUR) chacune (les MRPS), au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), étant toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Chaque Action Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque détenteur d'Action(s) Ordinaire(s) a un/des droit(s) de vote proportionnel(s) à une telle détention d'Action(s) Ordinaire(s).

Aucune des MRPS n'autorise ses détenteurs à quelque droit de vote que ce soit, à l'exception des cas prévus à l'article 46 de la Loi. Ils sont autorisés à prendre part au vote de toute assemblée générale appelée à se prononcer sur un des sujets suivants:

- sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droit(s) préférentiel(s);
- sur la fixation du dividende préférentiel attaché aux MRPS;
- sur la conversion des MRPS en Actions Ordinaires;
- sur la réduction du capital social de la société;
- sur la modification de l'objet social de la société;
- sur l'émission d'obligations convertibles;
- sur la dissolution anticipée de la société;
- sur la transformation de la société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46 (1) de la Loi.

Les Actions Ordinaires et les MRPS peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, selon les conditions prévues par la Loi et les présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été ou devra être versé en plus de la valeur nominale des Actions Ordinaires devra rester attaché aux Actions Ordinaires et être affecté à une réserve spéciale qui sera désignée en tant que compte de prime d'émission attachée aux Actions Ordinaires (la Prime d'Emission Attachée aux Actions Ordinaires). Tout montant de prime d'émission qui a été ou devra être versé en plus de la valeur nominale des MRPS devra rester attaché aux MRPS et être affecté à une réserve spéciale qui sera désignée en tant que compte de prime d'émission attachée aux MRPS (la Prime d'Emission Attachée aux MRPS).

La Prime d'Emission Attachée aux MRPS pourra être remboursée aux actionnaires sur simple délibération du conseil d'administration.

Chaque MRPS donne droit à un dividende préférentiel annuel récupérable d'un montant égal à un pourcent (1 %) de sa valeur nominale ou de son pair comptable.

Ces dividendes préférentiels annuels ne seront payés et ne seront par ailleurs récupérables que si la société réalise des profits.

Les MRPS participent pour le surplus du dividende déclaré d'une façon égalitaire avec toutes les autres Actions Ordinaires. Les MRPS sont rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi. A cet effet, le détenteur des MRPS a le droit à tout moment de demander le rachat des MRPS par l'envoi d'une lettre recommandée à la société, et ce dans la mesure où les modalités du rachat sont conformes aux conditions posées par l'article 49-8 de la Loi.

Dix (10) ans après la date de leur émission, les MRPS seront obligatoirement convertibles en actions ordinaires de la société en vertu de résolutions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le prix de rachat de chaque MRPS rachetée est calculé sur la base de sa valeur nominale (ou du pair comptable, si applicable), augmenté du montant de tous les dividendes préférentiels courus, déclarés mais non-versés auxquels donnent droit cette MRPS au moment du rachat ainsi que du montant proportionnel de la prime d'émission attachée à cette MRPS.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Septième résolution

L'assemblée décide de déléguer au conseil d'administration de la Société, le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques de la mise en réserve disponible dans le cadre de la Réduction de Capital et de la Réduction de la Réserve Légale et (ii) de prendre toute action requise, ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute action qu'il jugera nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société en relation avec la Réduction de Capital et la Réduction de la Réserve Légale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire de la personne comparante, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Porfilio, Guzu, Cuisset, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014007905/162.

(140008464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Securnet Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l' Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.714.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit des îles vierges britanniques, GREYSTOCK LIMITED, ayant son siège social à Road Town, P.O. Box 146, Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme SECURNET CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.714, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant, en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 980 du 27 juin 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier le 13 novembre 2003 par acte passé par devant le même notaire, publié au Mémorial C numéro 1352 du 19 décembre 2003.

II. - Que le capital social de la société anonyme SECURNET CORPORATION S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SECURNET CORPORATION S.A..

IV. - Que l'activité de la société SECURNET CORPORATION S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. - Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI. - Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII. - Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII. - Que partant, la liquidation de la société anonyme SECURNET CORPORATION S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. - Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions et du registre des actions.

XI. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2014. Relation GRE/2014/19. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014007921/54.

(140008269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Danieli Ecologia S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.626.

—
L'adresse du Réviseur d'entreprises agréée H.R.T. Révision S.A., est désormais la suivante:
163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009126/11.

(140010995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Dos Santos Daniel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 20, rue de Nagem.

R.C.S. Luxembourg B 144.381.

EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé et gérant suivant:

Monsieur Dos Santos Daniel, résidant rue de Nagem, 20 à L-8509 REDANGE-SUR-ATTERT
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014009122/11.
(140010229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

David Roberts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.619.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour David Roberts S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009120/11.
(140010209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

CW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 145.608.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 janvier 2014. Stéphanie Paché.
Référence de publication: 2014009119/10.
(140010109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

EABA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.469.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2014009159/11.
(140010148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.
Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l.
D. Shaun Da Silva / Manacor (Luxembourg) S.A
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014009157/13.
(140009985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Emerald First Layer "A" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 78.472.

EXTRAIT

En date du 16 Janvier 2014, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Vincenzo Arno', en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 1^{er} décembre 2013.
- Vincent Cormeau, avec adresse professionnelle au 3 rue Bellevue L-1227 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 1^{er} décembre 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009139/14.

(140009872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.405.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 7 janvier 2014

Le siège social de la société a été transféré au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, à partir du 15 janvier 2014.

Pour la société

LVM S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014009129/13.

(140010372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

IFCO Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.835.

—
Extrait des résolutions prises par les associées en date du 3 octobre 2012

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, B.P. 1443, R.C.S. Luxembourg B65477 a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IFCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014009295/14.

(140010886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Humboldt Multi Invest C SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.207.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Dezember 2013

Fünfter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung beschließt die Wiederernennung der Herren:

- Joachim ERHARDT,
- Markus SCHAUB und
- Dominik PFLÜGER,

als Mitglieder des Verwaltungsrats bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfindet und über den Jahresabschluss entscheidet.

Sechster Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung ernennt PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer wieder. Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfindet und über den Jahresabschluss entscheidet.

Für Humboldt Multi Invest C SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable-fonds d'investissement spécialisé
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014009275/23.

(140009993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

HCP Health Care Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009278/10.

(140010314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.559.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ILP III Participations S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014009297/12.

(140010351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

H B M S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.091.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009266/9.

(140008983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Helix Offshore International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.487.

Veillez prendre note que le nom de la gérante B, la société Integral Maritime Solutions (IMS) S.à r.l., est désormais MAMA.LU S.à r.l.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Helix Offshore International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009271/13.

(140010823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

HDS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 76.374.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009279/10.

(140010359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Hosingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.169.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014009284/10.

(140010169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.025,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un gérant

Référence de publication: 2014009294/12.

(140010292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Information Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 148.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009311/9.

(140010144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Impek 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 110.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009308/10.

(140010398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

I.T.O. S.à r.l., Immobilière Thibo - Olmedo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.210.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2014009306/13.

(140009808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

I.P.A.P. S.A., SPF, International Promoting and Participation Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 10.356.

Les comptes annuels au 27.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009316/10.

(140010349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Les comptes annuels au 31.10.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014009318/12.

(140009920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

International Hotel Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 67.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009315/9.

(140009821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Interdate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 158.155.

Die Hauptversammlung hat am 17.12.2013 beschlossen,

1. Die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT S.à r.l. von ihrem Mandat als Rechnungskommissar zum Ende des Jahres 2012 abzugeben.

2. Die Gesellschaft PRICEWATERHOUSECOOPERS, société coopérative, eingeschrieben im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 65.477, Anschrift in L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, wird als zugelassener Wirtschaftsprüfer, bis zur ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2014 stattfindet, ernannt.

Référence de publication: 2014009314/13.

(140010992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

IPConcept (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Wir teilen mit, dass der Aufsichtsrat der IPConcept (Luxemburg) S.A. am 14.11.2013 einen Vorstand berufen hat.
Der Vorstand der IPConcept (Luxemburg) S.A. wird von folgenden Personen:

Herrn Nikolaus Rummler,
4, rue Thomas Edison, L - 1445 Strassen
und

Herrn Michael Borelbach,
4, rue Thomas Edison, L - 1445 Strassen,
mit einer Laufzeit bis zum 13.11.2016, wahrgenommen.
Référence de publication: 2014009320/15.

(140010346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Integreat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 66.821.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014009313/10.

(140009999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

MEAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 127.482.

Beschluss der alleinigen Gesellschafterin MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH

Als alleinige Gesellschafterin der MEAG Luxembourg S.à.r.l. (die „Gesellschaft“), beschließen wir, die MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH, München unter Verzicht auf alle Fristen und Formen wie folgt:

Als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 01.01.2014 bestellt:

Herr Dr. Robert Helm, geboren am 09.05.1954,
wohnhaft in 81675 München, Schneckenburger Str. 24 b.

München, den 12. Dezember 2013.

MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH
Holger Kerzel / Dr. Moritz Waibel

Référence de publication: 2014009414/16.

(140010634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Mapple Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 133.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Gérant

Référence de publication: 2014009385/11.

(140010205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Magna International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 98.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société Magna International Investments S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009384/10.

(140010335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Lux Automatismes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 164.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009377/10.

(140010043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Les Kangourous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 80, rue des Trévières.
R.C.S. Luxembourg B 93.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009370/10.

(140010400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Lotta Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 180.831.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 14 janvier 2014

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Jens Höllermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne) et résidant professionnellement au 25, rue General Patton, L-2317 Howald (Grand-Duché du Luxembourg), aux fonctions de gérant de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009355/13.

(140010184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Luxautec, Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 117.819.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 juin 2013.

PKF Abax Audit SA a été remplacé par Abax Professional Services, sis 6 place de Nancy L2212 Luxembourg, dans le cadre du mandat de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissariat aux comptes de Abax Professional Services prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille dix-huit.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2014009359/14.

(140010575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Luxembourg Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.375.

Sont portées à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg les informations suivantes:

- Le siège social d'AIM Services, associé, est désormais sis au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009360/11.

(140010412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

LuxCo UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.330.

L'adresse de l'actionnaire TEVACO s.à r.l., propriétaire de 500 parts sociales, est désormais la suivante:

15, rue Astrid, L - 1143 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009362/12.

(140010909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

LUDEC, Luxembourg-Décolletage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 13.745.

Extrait de la Résolution des Associés de Luxembourg Décolletage S.à.r.l. en abrégé LUDEC, tenue au siège social le 16 janvier 2014 à 09 heures

Résolution

1. Nomination de Madame Isabelle SCHMITZ née le 27/01/1979 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au L-8279 Holzem, 24, route de Capellen en tant que gérante technique.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Isabelle SCHMITZ / Gérard LUSATTI / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2014009361/17.

(140010356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 17 janvier 2014.

1. Mme Ruth RÖMER, administrateur de sociétés, née à Trèves (Allemagne), le 6 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. Jacques CLAEYS, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Mme Monique JUNCKER a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAVFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009367/19.

(140010459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Landmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.905.

Herr Broer Kalow hat seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der Landmark S.A. am 12. Dezember 2013 erklärt. Die außerordentliche Generalversammlung vom 19. Dezember 2013 hat Frau Kirsten Ludwig in den Verwaltungsrat bestellt. Die Berufsadresse von Frau Ludwig lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg. Die Amtszeit von Frau Ludwig endet mit der ordentlichen Generalversammlung 2015, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2014 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Januar 2014.

Landmark S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Petra Hauer / Sylvia Sasso-Sant

Référence de publication: 2014009347/18.

(140010904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Kensington Square Holding S.A.- Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 173.110.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 22 novembre 2013

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la Société que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Cooptation, avec effet immédiat, de Monsieur Manuel HACK, né le 19 juin 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 6 Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KENSINGTON SQUARE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014009332/17.

(140010813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

L.S.F. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.461.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «L.S.F. S.A, SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17438.

- que la société «L.S.F. S.A., SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77 461,

constituée suite à un acte de scission en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2293 du 27 octobre 2010,

se trouve à partir de la date du 20 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les

article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009345/28.

(140010008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

L'Ounado Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009346/10.

(140010220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.200.002,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 16 janvier 2014.

En date du 16 janvier 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au:

37C, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Procastor S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014009478/16.

(140010819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Central RP Ostrava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.036.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Central RP Ostrava S.à r.l.

Référence de publication: 2014009471/17.

(140009878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Central Olomouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.843.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Central Olomouc S.à r.l.

Référence de publication: 2014009470/17.

(140009877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

M.M. Warburg & Co Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 17.881.

In der ordentlichen Generalversammlung vom 27. September 2013 wurden die Mandate nachfolgender Verwaltungsratsmitglieder um weitere 6 Jahre verlängert:

Herr Rüdiger Tepke

Herr Carl-Egbert Stever

und Herr Peter Johansen

Sie enden mit Datum der im Jahre 2019 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss per 30.06.2019 befindet.

Ebenfalls wurde beschlossen, dass das Mandat des Rechnungskommissars

Frau Inge Ehrles-Meirer

um weitere 6 Jahre verlängert wird. Das Mandat endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss per 30.06.2019 befindet.

Luxembourg, den 15.01.2014.

M.M. Warburg & CO Holding S.A.

Référence de publication: 2014009382/20.

(140009974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Guardian International Services and Transactions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 72.363.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 14 novembre 2013 les associés ont révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant que administrateur de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013 et approuvé la nomination de M. Dimitri Storme, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société, avec prise d'effet au 14 novembre 2013 et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014009260/17.

(140009982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Guardian Luxguard II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 27.249.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 14 novembre 2013 les associés ont révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen et de M. Jose Miguel Villacorta en tant que administrateurs de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014009262/15.

(140010776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Lansvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.427.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014009365/11.

(140010312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

KPI Retail Property 22 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Retail Property 22 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014009343/11.

(140009873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

M.S.C. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.463.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «M.S.C. S.A., SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17439.

- que la société «M.S.C. S.A., SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77 463,

constituée suite à un acte de scission en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2302 du 27 octobre 2010,

se trouve à partir de la date du 20 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009383/28.

(140009717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Lux Diamond House, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.726.

Suite à la demande de Monsieur Savvas SHIATIS, citoyen cypriois, né le 19 novembre 1973, résident professionnellement à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, nous résignons pour son propre compte, son mandat en tant qu'Administrateur de la société Lux Diamond House SA portant le matricule R.C.S. Luxembourg sous la section B.161726 se situant à 75, Parc d'Activités - L-8308 Capellen avec effet le 27 février 2013.

Pour le compte de Monsieur Savvas SHIATIS

Signature

Référence de publication: 2014009357/13.

(140010219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Lotta Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.578.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 14 janvier 2014

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Jens Höllermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne) et résidant professionnellement au 25, rue General Patton, L-2317 Howald (Grand-Duché du Luxembourg), aux fonctions de gérant de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009354/13.

(140010127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EREN S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1461, le 12 juin 2012 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 168599.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 26 novembre 2013 en cours de publication dans le Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Camille Braconnier, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau que trente et un mille (31.000) actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont dûment présentes/ représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires, étant présents ou représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III. Cinquante-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (59.969.000) Parts Bénéficiaires ont été émises par décision de l'assemblée générale de la Société en date du 21 décembre 2012, quatre millions cinq cent trente et un mille (4.531.000) Parts Bénéficiaires supplémentaires par décision de l'assemblée générale de la Société en date du 30 juillet 2013, et cinquante-neuf millions (59.000.000) Parts Bénéficiaires par décision de l'assemblée générale de la Société en date du 26 novembre 2013, toutes souscrites et libérées intégralement en espèces.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Émission de quatre millions (4.000.000) de Parts Bénéficiaires pour un montant de quatre millions d'euros (4.000.000 €) à ERENGROUPE S.A.; souscription en contrepartie d'apports en numéraire, paiement et allocation de ce montant à la Réserve et fixation du taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3%, pour les 4.000.000 de nouvelles parts émises.

B. Modification subséquente de l'article 5.7 des statuts de la Société en insérant un deuxième alinéa afin que l'article se lise comme suit:

« **5.7.** Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires. Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et cent vingt-sept millions cinq cent mille (127.500.000) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de cent vingt-sept millions cinq cent mille euros (127.500.000 €) a été alloué à la Réserve.»

C. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'émettre quatre millions (4.000.000) de nouvelles Parts Bénéficiaires pour un montant de quatre millions d'euros (4.000.000 €) à EREN GROUPE S.A. en contrepartie d'apports en numéraire et d'allouer le montant de quatre millions d'euros (4.000.000 €) à la Réserve telle que stipulée à l'article 5.7 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 5.7. des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription et le paiement de ces Parts Bénéficiaires par EREN GROUPE S.A., avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 39052.

Ensuite, le souscripteur EREN GROUPE S.A., représentée par un membre de son directoire Alain ROBILLARD, précité et par le président de son directoire Pierre DAGALLIER, représenté par Alain ROBILLARD, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a confirmé la souscription de EREN GROUPE S.A. et le paiement intégral des Parts Bénéficiaires ainsi émises.

Restera annexée aux présentes ladite procuration, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'Apport en numéraires a été montrée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

L'assemblée décide par ailleurs de fixer le taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3% pour les quatre millions (4.000.000) nouvelles parts émises.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société, afin que l'article 5.7 se lise comme suit:

Version française

5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraor-

naire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et cent vingt-sept millions cinq cent mille (127.500.000) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de cent vingt-sept millions cinq cent mille euros (127.500.000 €) a été alloué à la Réserve

Version anglaise

5.7. In addition to shares representing the corporate capital, profit shares or similar securities may be created (the "Profit Shares") within the limits laid down by Article 37 of the Law of August 10, 1915, as amended. A special reserve ("the Reserve") which is not part of the corporate capital may be created specially for that purpose. The extraordinary general meeting of shareholders may issue Profit Shares at its sole discretion without reserving any preferential right to subscribe to the shareholders or holders of Profit Shares.

In addition to the corporate capital, a special reserve ("the Reserve") has been set up and one hundred and twenty-seven million five hundred thousand (127,500,000) Profit Shares not belonging to the corporate capital have been created. One amount of one hundred and twenty-seven million five hundred thousand euros (127,500,000 €) has been allocated to the Reserve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 3.300 (trois mille trois cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain Robillard, Camille Braconnier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 décembre 2013. LAC / 2013 / 57937. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007548/108.

(140008177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

E.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7639 Reuland, Reilander Millen.

R.C.S. Luxembourg B 183.372.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, administrateur de société, née le 04 février 1971 à Poronaïsk (Russie), demeurant à L-7556 Mersch, Place St. Michel, 18.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «E.A. S.A.».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boisson alcoolique et non alcoolique, ainsi que la petite restauration.

Elle pourra en outre organiser en son sein tout type d'événements, de spectacles dans le but de favoriser le développement de son activité.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Heffingen.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,00,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire intégralement les mille (1000) actions comme suit:

Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, pré-qualifiée, mille actions	1000
Total des actions: mille actions	1000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, administrateur de société, née le 04 février 1971 à Poronaisk (Russie), demeurant à L-7556 Mersch, Place St. Michel, 18.

3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Dzhoni SULAKVELIDZE, comptable, né le 21 décembre 1991 à Ural (Russie), demeurant à L-7556 Mersch, Place St. Michel, 18.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-7639 Reuland, Reilander Millen.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. A. RODRIGUES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15404. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007505/239.

(140008022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Boucherie Wagener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7230 Walferdange, 1, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUCHERIE WAGENER S.A .

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014009062/11.

(140010149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Blue Hole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.747.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 JANVIER 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014009055/10.

(140009828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

C & C, Cars & Coaches Travel in Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009067/10.

(140010401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

N.I.M. Company, Nord Investment Management Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.679.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«CENTAVO INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY», ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 71.817 (ci-après «l'Actionnaire Unique»).

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule et unique actionnaire de «NORD INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY HOLDING S.A. en abrégé N.I.M.», ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 59 du 16 janvier 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 97.679 (ci-après «la Société»).

Le capital social de la Société est de un million cinquante mille euros (1.050.000,-EUR) divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt-cinq euros (525,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare expressément dissoudre et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Actionnaire Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Actionnaire Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire Unique aux membres du Conseil d'administration, ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

L'Actionnaire Unique s'engage à procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/12/20013. Relation: LAC/2013/54882. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03.12.2013.

Référence de publication: 2014007812/54.

(140008540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Defa Industrial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.347.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 7 janvier 2014

Le siège social de la société a été transféré au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, à partir du 15 janvier 2014.

Pour la société

LWM S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014009128/13.

(140010371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.
